



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Valorisation écotouristique et culturelle
du site du Cap Béar
sur la commune de :
PORT- VENDRES**

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SA/2022018-0001 du 18/01/2022, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'urbanisme, une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager portée par la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès, pour la réhabilitation et la valorisation écotouristique et culturelle du site du Cap Béar sur la commune de Port-Vendres pendant une durée de 33 jours du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus.

Monsieur Jacques Zocchetto, officier de carrière retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête, accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations du public, sera consultable durant ce délai à la mairie de Port-Vendres, de Banyuls sur Mer et au siège de la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès sur la commune d'Argelès sur Mer, afin que toute personne puisse en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui, sous

réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire, sont les suivants :

- Mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Mairie de Banyuls sur Mer av de la République à Banyuls sur Mer, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Communauté de Communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse Charlemagne à Argelès sur mer, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations :

à la mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres :

- le lundi 07 février 2022 de 14 h. à 17 h.
- le jeudi 03 mars 2022 de 9 h. à 12 h.

à la mairie de Banyuls sur Mer 6 av. de la République à Banyuls sur Mer

- le jeudi 24 février 2022 de 9h à 12 h

à la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès
3 impasse de Charlemagne à Argelès sur

Mer
- le vendredi 11 mars 2022 de 14 h à 17 h

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protection sanitaire devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire-enquêteur
- port de gants jetables ou lavage des mains avant consultation du dossier et des registres d'enquêtes ;
- ne pas se présenter en cas de symptôme de Covid 19.

La personne responsable du projet est M.Régis Pruja, représentant la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse de Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer . Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées :
regis.pruja@cc-acvi.com / 04 68 81 83 30 / 06 73 60 26 01.

Les personnes qui le souhaitent pourront adresser leurs observations par écrit sous pli fermé à l'attention de « M. le commissaire enquêteur - enquête publique valorisation du Cap Béar, communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse de

Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer, ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante :

ddtm-ep-capbear-portvendres@pyrenees-orientales.gouv.fr.

Chacun pourra prendre connaissance sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales

(www.pyrenees-orientales.gouv.fr) de l'arrêté d'ouverture d'enquête et des observations du public adressées par messagerie ainsi que de l'ensemble du dossier d'enquête, dont il pourra également obtenir copie à ses frais, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin à Perpignan, BP 50 909 66020 Perpignan cedex. Le dossier pourra également être consulté sur rendez-vous (04 68 38 12 70 ou 71) sur un poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 2 rue Jean Richepin à Perpignan.

Le rapport et les conclusions, établis par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet susvisé, dans la mairie concernée ainsi qu'à la DDTM.

À l'issue et suivant les résultats de l'enquête, le préfet des Pyrénées-Orientales accordera avec ou sans prescription ou n'accordera pas le permis d'aménager relatif au site du Cap Béar.

La Semaine
du Roussillon



Circuits courts

du lundi au vendredi
à 7h55

La parole aux commerçants,
artisans et producteurs

#CircuitsCourts

france
bleu
roussillon



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE / 2^e INSERTION
**Valorisation écotouristique
et culturelle du site du Cap Béar
sur la commune de :
PORT-VENDRES**

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SA/2022018-0001 du 18/01/2022, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'urbanisme, une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager portée par la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès, pour la réhabilitation et la valorisation écotouristique et culturelle du site du Cap Béar sur la commune de Port-Vendres pendant une durée de 33 jours du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus.

Monsieur Jacques Zocchetto, officier de carrière retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête, accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations du public, sera consultable durant ce délai à la mairie de Port-Vendres, de Banyuls sur Mer et au siège de la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès sur la commune d'Argelès sur Mer, afin que toute personne puisse en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui, sous

réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire, sont les suivants :

- Mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Mairie de Banyuls sur Mer av de la République à Banyuls sur Mer, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Communauté de Communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse Charlemagne à Argelès sur mer, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations :

à la mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres :

- le lundi 07 février 2022 de 14 h. à 17 h.
- le jeudi 03 mars 2022 de 9 h. à 12 h.

à la mairie de Banyuls sur Mer 6 av. de la République à Banyuls sur Mer
- le jeudi 24 février 2022 de 9h à 12 h

à la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès
3 impasse de Charlemagne à Argelès sur

Mer
- le vendredi 11 mars 2022 de 14 h à 17 h

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protection sanitaire devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire-enquêteur
- port de gants jetables ou lavage des mains avant consultation du dossier et des registres d'enquêtes ;
- ne pas se présenter en cas de symptôme de Covid 19.

La personne responsable du projet est M.Régis Pruja, représentant la communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse de Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer . Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées :
regis.pruja@cc-acvi.com / 04 68 81 83 30 / 06 73 60 26 01.

Les personnes qui le souhaitent pourront adresser leurs observations par écrit sous pli fermé à l'attention de « M. le commissaire enquêteur - enquête publique valorisation du Cap Béar, communauté de communes Albères Cote Vermeille et Illibérès 3 impasse de

Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer, ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante :

ddtm-ep-capbear-portvendres@pyrenees-orientales.gouv.fr.

Chacun pourra prendre connaissance sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales (www.pyrenees-orientales.gouv.fr) de l'arrêté d'ouverture d'enquête et des observations du public adressées par messagerie ainsi que de l'ensemble du dossier d'enquête, dont il pourra également obtenir copie à ses frais,

à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin, BP 50 909 66020 Perpignan cedex. Le dossier pourra également être consulté sur rendez-vous (04 68 38 12 70 ou 71) sur un poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 2 rue Jean Richepin à Perpignan. Le rapport et les conclusions, établis par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet susvisé, dans la mairie concernée ainsi qu'à la DDTM.

À l'issue et suivant les résultats de l'enquête, le préfet des Pyrénées-Orientales accordera avec ou sans prescription ou n'accordera pas le permis d'aménager relatif au site du Cap Béar.

MARINE MOTOR SERVICE INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 28 Rue César Franck

66750 SAINT CYPRIEN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT CYPRIEN du 7 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **MARINE MOTOR SERVICE INTERNATIONAL**

Siège : 28 Rue César Franck, 66750 SAINT CYPRIEN

Durée : quatre-vingt dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'entretien, maintenance et la réparation de tous bateaux (moteur, voile et autres moyens de propulsion), moteurs, remorques et autres biens ou équipements liés aux activités nautiques

- L'achat, la vente, la location, la location-vente de tous bateaux (moteur, voile et autres moyens de propulsion) neufs ou d'occasion, tant à des professionnels qu'à des particuliers - L'achat et la vente de tous accessoires liés à l'entretien des bateaux et activités nautiques - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce,

usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Christophe GONZALEZ, demeurant 28 Rue César Franck, 66750 SAINT CYPRIEN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Perpignan.

POUR AVIS, le Président



Mairies,
vos annonces légales
dans ce journal

Tél. 04 68 86 39 43

LaSemaine
du Roussillon

Tous les mercredis

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE

M. Jean-Paul BILLES - Maire

Hôtel de Ville

31 B, Avenue du Canigou

66370 PEZILLA-LA-RIVIERE

Tél : 04 68 92 00 10

SIRET 21660140100013

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

L'avis implique un marché public
Objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LE VINYER
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 1 - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES
Lot N° 2 - RESEAUX SECS
Lot N° 3 - ESPACES VERTS
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
60% Prix
Remise des offres : 03/03/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 04/02/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.mairie-pezilla-riviere.fr>


Circuits courts

du lundi au vendredi
à 7h55

La parole aux commerçants,
artisans et producteurs

#CircuitsCourts

france
bleu
roussillon

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RAPPEL

**Projet : Acquisition de terrains en vue de la réalisation d'un parking sur la commune de Rodés
Déclaration d'utilité publique (DUP) et enquête parcellaire**
Mairie de Rodés

Par arrêté du préfet du 21 janvier 2022, une enquête unique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du 7 février à 09h30 au 25 février 2022 à 12h30 inclus.

Au terme de la procédure, la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des terrains ou leurs rebus pourront être adoptés par arrêté préfectoral. Un commissaire enquêteur, Madame Christine TREBAOL, Secrétaire générale de Mairie, a été désignée par M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.pyrenees-orientales.gouv.fr/rubrique/publications/enquetes_publicques_et_autres_procedures. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-parkingrodés@pyrenees-orientales.gouv.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.
- sur support papier, en mairie de Rodés, siège de l'enquête, 4 carrer Gran. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à l'heure de l'ouverture, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'attention de madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rodés, 4 Carrer Gran - 66320 Rodés.

Les observations formulées par voie postale sont annexées aux registres d'enquête tenus à disposition au siège de l'enquête. La commune concernée est : Rodés. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Rodés :
le lundi 7 février 2022 de 9h à 12h
le vendredi 18 février 2022 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Rodés, à la préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction des collectivités et de la Législation - Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement) et sur internet à l'adresse suivante (www.pyrenees-orientales.gouv.fr/rubrique/publications/enquetes_publicques_et_autres_procedures), à réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les prescriptions sanitaires prévues à l'article 13 de l'arrêté précité devront être respectées. Concernant l'enquête parcellaire, la présente publication est faite en vue de l'application des articles du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique opérés reproduits :

- Article L311-1 :
En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés sous l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Article L311-2 :
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'habitation, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Article L311-3 :
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité.

La notification prévue à l'article L311-1 précité est faite conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article R311-30 du code de l'expropriation. Elle précise que le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'habitation, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les prescriptions sanitaires prévues à l'article 13 de l'arrêté précité devront être respectées.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Kévin MAZOTER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2^{de} Insertion Valorisation écotouristique et culturelle du site du Cap Béar sur la commune de : PORT-VENDRES

Par arrêté préfectoral n° DDTM5A2022016-001 du 18/01/2022, le préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit, au titre du code de l'urbanisme, une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager portée par la communauté de communes Albères Côte Vermelle et Illibéris, pour la réhabilitation et la valorisation écotouristique et culturelle du site du Cap Béar sur la commune de Port-Vendres pendant une durée de 33 jours du lundi 07 février 2022 au vendredi 11 mars 2022 inclus.

Monsieur Jacques Zocchetto, officier de carrière retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête, accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations du public, sera consultable durant ce délai à la mairie de Port-Vendres, de Banyuls sur Mer et au siège de la communauté de communes Albères Côte Vermelle et Illibéris sur la commune d'Argelès sur Mer, afin que toute personne puisse en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui, sous réserve d'une adaptation exceptionnelle liée au contexte sanitaire, sont les suivants :

- mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mairie de Banyuls sur Mer av. de la République à Banyuls sur Mer :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- mairie de Banyuls sur Mer av. de la République à Banyuls sur Mer :
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

- Communauté de Communes Albères Côte Vermelle et Illibéris 3 impasse Charlemagne à Argelès sur Mer :
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h
le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations :
- à la mairie de Port-Vendres 8 rue Jules Pams à Port-Vendres :
- le lundi 07 février 2022 de 14h à 17h,
- le jeudi 03 mars 2022 de 9h à 12h, à 14h, à 17h,
- à la mairie de Banyuls sur Mer 6 av. de la République à Banyuls sur Mer
- le jeudi 24 février 2022 de 9h à 12h
à la communauté de communes Albères Côte Vermelle et Illibéris
3 impasse de Charlemagne à Argelès sur Mer
- le vendredi 11 mars 2022 de 14h à 17h

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protection sanitaire doivent être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire-enquêteur
- port de gants jetables ou lavage des mains avant consultation du dossier et des registres d'enquêtes ;
- ne pas se présenter en cas de symptôme de Covid 19.

La personne responsable du projet est M. Régis Pujat, représentant la communauté de communes Albères Côte Vermelle et Illibéris 3 impasse de Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées : regis.pujat@ccav-ico.com ou 81 83 30 / 06 73 60 26 01.

Les personnes qui le souhaitent pourront adresser leurs observations par écrit sous pli fermé à l'attention de : M. le commissaire enquêteur - enquête publique valorisation du Cap Béar, communauté de communes Albères Côte Vermelle et Illibéris 3 impasse de Charlemagne BP 90103 66704 Argelès sur Mer, ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante :

ddtm-p-capbearpportvendres@pyrenees-orientales.gouv.fr.
Chacun pourra prendre connaissance sur le site internet de l'Etat dans les Pyrénées-Orientales (www.pyrenees-orientales.gouv.fr) de l'arrêté d'ouverture d'enquête et des observations du public adressées par messagerie ainsi que de l'ensemble du dossier d'enquête, dont il pourra également obtenir copie à ses frais, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 2 rue Jean Richepin, BP 50 90960020 Perpignan cedex.

Le dossier pourra également être consulté sur rendez-vous (04 68 38 12 70 ou 71) sur un poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 2 rue Jean Richepin à Perpignan.

Le rapport et les conclusions, établis par le commissaire enquêteur dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, seront consultables un an durant à partir de cette même date sur le site internet susvisé, dans la mairie concernée ainsi qu'à la DDTM.
[À l'issue et suivant les résultats de l'enquête, le préfet des Pyrénées-Orientales accordera avec ou sans prescription ou n'accordera pas le permis d'aménager relatif au site du Cap Béar.

MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION

AVIS D'ATTRIBUTION

Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CERDAGNE
M. Georges ARMENGOL - Président
4 rue du Torrent 66800 SALLAGOUSE

Tél : 04.68.04.53.30
mél : contact@pyrenees-cerdagne.com
web : <http://www.pyrenees-cerdagne.fr>

SIRET 24660039900017

Objet : COLLECTE DES ENCROBRANTS ET NETTOYAGE DES POINTS DÉCHETS

Référence acheteur : 2022-003REDM

Nature du marché : Services

Appel d'offres ouvert

Classification CPV :

Principale : 90511000 - Services de collecte des ordures

Complémentaires : 90610000 - Services de voirie et services de balayage des rues

Attribution du marché

Date d'attribution : 14/01/22

Marché n° : 2022200003

Cerdagne environnement, 28 avenue camp grand 66340 Osséja

Montant HT : 35 190,00 Euros

Sous-traitance : non.

Envoi le 04/02/22 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marchés-publics.com>

Des conseils
et des devis personnalisés

Annonces légales
Service spécialisé

contactez-nous au
04 3000 2020

L'INDÉPENDANT

VOTRE JOURNAL
EST LOCAL
VOTRE CONSEILLER
AUSSI

A votre écoute
du lundi au vendredi
de 8h à 17h et le samedi
de 8h à 12h

04 3000 11 66

N° non surtaxé

Abonnements@lindependant.com

Accédez à votre compte
en ligne sur
lindependant.fr
pour consulter
ou régler vos factures,
mettre à jour vos coordonnées
et vos informations bancaires,
lire votre journal numérique*

Créez votre compte !

- ✓ Munissez-vous de votre numéro d'abonné et de votre adresse mail
- ✓ Rendez-vous sur le site profil.lindependant.fr
- ✓ Téléchargez l'application L'Indépendant, Le Journal pour une lecture optimisée et mobile.

*Réservé aux particuliers abonnés 6 jours ou 7 jours/7

AVIS D'OBSEQUES

PERPIGNAN.

M. Edmond JORDA, président de l'Association des Maires, des Adjointes et de l'intercommunalité des Pyrénées-Orientales, les membres du conseil d'administration, les maires, les adjoints et les présidents d'intercommunalité, le directeur et le personnel ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre ROMENGAS
ancien maire de Laroque-des-Albères

et présentent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances. La cérémonie civile aura lieu le lundi 14 février 2022, à 15 heures, à la chambre funéraire des pompes funéraires Capelle à Laroque-des-Albères.

LAROQUE-DES-ALBÈRES.

M. le Maire, Mmes et MM. les adjoints, le conseil municipal, le personnel territorial vous font part du décès de

Monsieur Pierre ROMENGAS
maire de la commune de 1989 à 1995

Et présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

SORÈDE.

Yves PORTEIX, maire de Sorède, les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal ont le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre FOURRÉ
conseiller municipal de 2001 à 2008

Les obsèques civiles auront lieu le jeudi 10 février 2022, à 15 heures, place de la République à Sorède.

La présidente, le conseil d'administration de l'amicale des retraités, le président, la direction du Crédit Agricole Sud Méditerranée font part du décès de

Monsieur Philippe TABA

Les obsèques seront célébrées le samedi 12 février 2022, à 17 h 30, au crématorium de Canet-en-Roussillon. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Les Obsèques célébrées ce jour dans les Pyrénées Orientales

- **Canet-en-Roussillon :**
08h 30 : Madame Gisèle RIBES, au crématorium.
PF Palotis - Siuda tél. 04.68.22.60.35
10h 30 : Monsieur Jacques GRAU, au crématorium.
PF Roc Eclerc tél. 04.68.39.00.01
- **Céret :**
10h 00 : Madame Paulette STEIFF, en l'église.
PF Mach tél. 04.68.87.03.50
- **Elne :**
15h 00 : Madame Marie FABRE, Cathédrale.
PF Palotis-Siuda tél. 04.68.22.60.35
- **Estagel :**
09h 30 : Madame Alice FOURCADE, au cimetière.
Maison Guizard-Payrou tél. 04.68.57.22.33
- **Le Boulou :**
10h 00 : Madame Margot ROCA, en l'église Sainte-Marie.
PF Siutat tél. 04.68.55.43.23
- **Le Soler :**
09h 30 : Monsieur Henri BLANIC, en l'église.
PF Poulain tél. 04.68.84.75.70
- **MAURY :**
10h 00 : Madame Ginette BOBO, en l'église.
PF des Fenouillèdes tél. 04.68.59.15.15
- **PERPIGNAN :**
15h 30 : Monsieur et Madame Angel et Anita CARNEIRO, en l'église Saint Paul au Moulin à Vent.
PF G tel. 04.68.66.01.01
- **Perpignan :**
09h 00 : Monsieur André PLACE, au crématorium.
PF Guizard tél. 04.68.51.30.20
14h 00 : Madame Jeannine BOUVIER, en la cathédrale Saint-Jean.
PF Siutat tél. 04.68.55.43.23
- **Pollestres :**
10h 00 : Madame Jacqueline DEVIENNE, en l'église.
AFS Vila tél. 04.68.54.09.74
- **SAINT PAUL DE FENOUILLET :**
17h 00 : Madame Marie FOULQUIER, PERPIGNAN.
PF des Fenouillèdes tél. 04.68.59.15.15
- **Sahorre :**
15h 00 : Madame Micheline ESTEVE, en l'église.
PF Vila tél. 04.68.96.25.26
- **Villelongue-de-la-Salanque :**
10h 00 : Madame Rosette BIEULES, en l'église Saint-Marcel.
PF Saint-Georges tél. 04.68.38.60.00

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit

et disposez des avantages offerts par www.lindependant-marchespublics.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement des DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

www.lindependant-marchespublics.com

Partenaire de **francemarchés.com**
Le site pour les marchés publics de France



**URBANISME
ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Tél : +33 (0)4 68 82 60 91
Fax : +33 (0)4 68 82 19 62
urba@port-vendres.com

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de PORT-VENDRES,

CERTIFIE avoir fait procéder à l’affichage de l’avis d’enquête publique relative au permis d’aménager n° 066 148 21 A 0002 lié à la réhabilitation et la valorisation culturelle du site du phare du Cap Béar sur la commune de PORT-VENDRES, en application de l’article 4 de l’arrêté préfectoral d’ouverture, du 20 janvier 2022 au 11 mars 2022 inclus sur les 6 panneaux de la Commune (Mairie rue Jules Pams, HLM Coma Sadulle, Point Jeunes boulevard Parès, rue Camille Pelletan, Centre Culturel place Castellane, hameau de Cosprons), et du 21 janvier 2022 au 21 mars 2022 sur le panneau d’affichage tactile de la Commune situé sur la façade de l’Hôtel de Ville, rue Jules Pams.

Délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

A Port-Vendres,
Le 11 mars 2022

Le Maire
Grégory MARTY.





Banyuls
sur mer
LA LUMINEUSE

MAIRIE

Dossier suivi par : Dolorès PALLOT
Poste téléphonique : 04 68 88 78 12
e-mail : d.pallot@banyuls-sur-mer.com

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussigné, Jean-Michel SOLÉ, Maire de la Commune de Banyuls-sur-mer, certifions que :

- **L’Arrêté Préfectoral n° DDTM/SA/2022018-0001** du 18 janvier 2022 annulant et remplaçant l’arrêté n° DDTM/SA/20211348-0001 concernant l’ouverture de l’enquête publique relative au Permis d’Aménager n°06614821A0002 lié à la réhabilitation et la revalorisation culturelle du site du phare du Cap Béar sur la Commune de Port-Vendres ;
- **L’Avis d’enquête Publique ;**

Ont été affichés à compter de ce jour et ce durant la durée réglementaire.

En foi de quoi, nous délivrons ce présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Banyuls-sur-mer, le 21 janvier 2022

Le Maire



Jean-Michel SOLÉ

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Antoine PARRA, Président de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, certifie que :

- L’arrêté préfectoral N° DDTM/SA/2022018-0001 du 18 janvier 2022 annulant et remplaçant l’arrêté N° DDTM/SA/20211348-0001 concernant l’ouverture de l’enquête publique relative au permis d’aménager N° 06614821A0002 lié à la réhabilitation et revalorisation culturelle et touristique su site du Cap Béar sur la commune de Port-Vendres ;
- L’avis d’enquête publique ;

Ont été affichés à compter du 24 janvier 2022 et ce durant la durée règlementaire.

En foi de quoi, nous délivrons ce présent certificat pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Argelès sur Mer, le 11 mars 2022,

Antoine PARRA

Président de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris



Le phare du Cap Béar rendu accessible aux visiteurs d'ici 2024

Un programme de valorisation culturelle et touristique du Cap Béar a été engagé par la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés qui doit permettre pour la toute première fois l'ouverture au public du phare. Plus de trois millions vont être investis dans ce projet qui mettra non seulement en valeur cet emblème du patrimoine maritime mais aussi les chemins de randonnées pédestres qui accueillent chaque année plus de 60 000 marcheurs.

C'est un des plus beaux sites du Département qui à la fin de l'année 2023 se dévoilera enfin au public qui jusqu'ici trouvait porte close. Le phare du Cap Béar, surplombant la Méditerranée, Port-Vendres et Paililles, va connaître une seconde jeunesse à l'initiative de la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés. Ce projet, de l'ordre de 3,2 millions d'euros, doit permettre une requalification complète du site avec ce monument à sa pointe.

L'enquête publique de ces travaux de valorisation culturelle et touristique débutera le 7 février prochain avant une autorisation ministérielle sur le permis d'aménager en mai alors que le chantier pourrait débuter en septembre 2022 pour se finir en décembre de l'année suivante. Le projet comporte plusieurs strates.

Tout d'abord la restauration et la conservation du phare, un bâtiment utilitaire toujours en activité mais partiellement entretenu bien qu'il soit classé depuis 2012 comme monument historique. Il s'agira là de sécuriser un site qui sera ouvert à la visite. Il deviendra ainsi pour la France le seul phare accessible au grand public en Méditerranée. Les interventions sur le bâtiment permettront de conserver ses dispositions d'origine.

« Espace de rafraîchissement et centre d'interprétation de l'histoire des lieux »

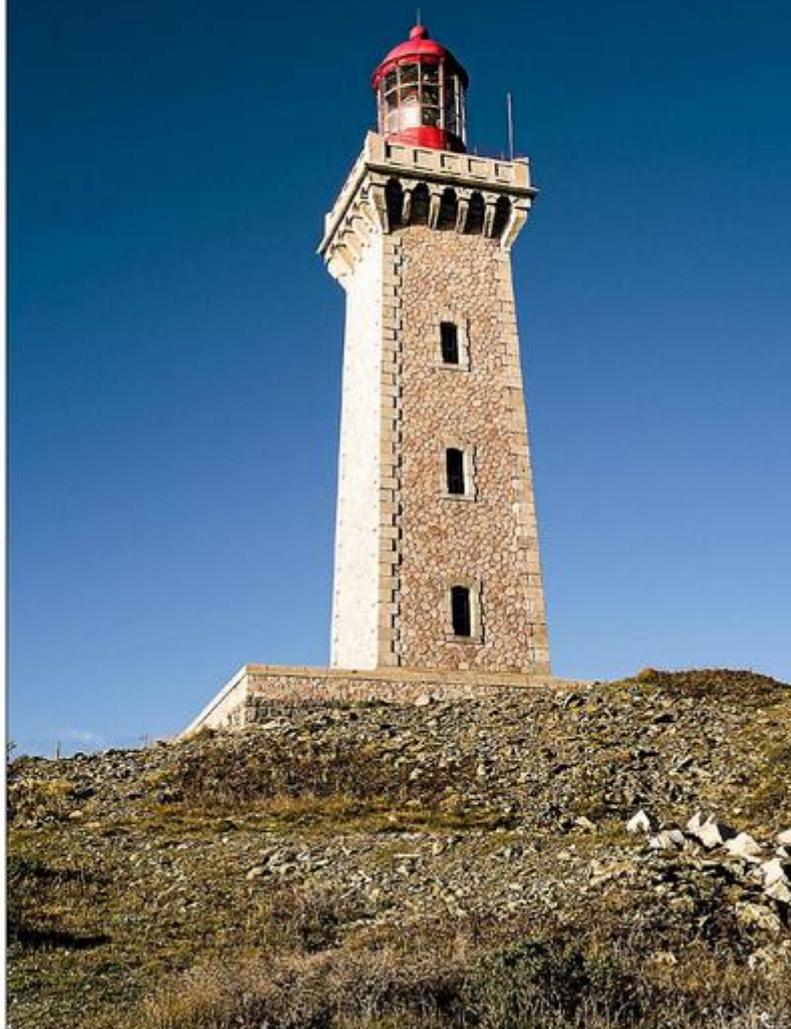
Quant aux bâtiments annexes en léger contrebas, eux aussi inscrits aux Monuments historiques, ils seront réhabilités avec la création d'un espace de rafraîchissement pour l'accueil qualitatif du public dans l'immeuble le plus au sud. Un équipement d'interprétation en plein air sera également installé. L'entrée du site sera ainsi mieux mise en valeur avec une réduction de l'emprise de la voirie. Les lieux seront équipés de sanitaires, d'une pergola et d'un jardin

horticole.

À noter que les vestiges de la seconde guerre mondiale, les blockhaus vont être effacés de la vue mais pas complètement supprimés car participant à l'équilibre de la faune locale.

En saison estivale, la circulation en voiture ne sera plus possible. Une barrière à reconnaissance de plaque sera positionnée au niveau de la Redoute. Aux Tamarins, un cheminement piéton verra le jour afin d'identifier l'entrée du site. Une première zone de stationnement se trouvera du côté de Port-Vendres. On y retrouvera également le lieu d'accueil du public et la billetterie. C'est là que doit circuler une navette pour l'accès du site aux personnes à mobilité réduite. Les points de départ des randonnées seront mis en valeur. Quant aux différents sentiers, ils seront balisés et signalés de manière plus précise alors que les cheminements « non souhaités » car endommageant les espaces naturels seront effacés.

Julien Marion



À partir de 2024, le phare sera l'unique en Méditerranée française à pouvoir se visiter.

Photos Nicolas Parent

« Il fallait combler la frustration du public »

À l'initiative du projet, Antoine Parra, président de la communauté de communes, et Grégory Marty, maire de Port-Vendres, nous expliquent la genèse de cette nouvelle ambition touristique et environnementale pour ce site parmi les plus populaires du département.

La proposition a été portée par le Conservatoire du littoral, propriétaire des lieux, en juillet 2016, qui a sollicité en 2019 la communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés afin qu'elle devienne maître d'ouvrage d'un projet soutenu par l'État, la direction régionale de la culture (DRAC), la Région et le Département.

Président de l'intercommunalité, Antoine Parra, maire d'Argelès-sur-Mer, a été très rapidement enthousiasmé par cette idée de valorisation. « C'est un site qui attire les touristes, les randonneurs, 60 000 par an, mais il est aujourd'hui intrigant et ne dévoile pas tous ses secrets. Beaucoup partent légèrement frustrés du fait de cette fermeture du phare et de l'absence d'informations sur l'histoire des lieux. Ce n'est pas une bonne image quand on veut mettre en place une politique touristique de qualité. C'est pourquoi nous avons accepté d'être porteurs de projet. En plus de l'ouverture du phare, on souhaite que l'ensemble puisse se raconter dans un écrin environnemental extraordinaire ». Selon l'élu, « le site sera non seulement qualifié pour découvrir et comprendre mais il permettra d'accueillir davantage de public. Dans le même temps, nous canaliserons les cheminements pour justement éviter une fréquentation

« On est sur un projet de renaturation du site mais aussi de développement de l'offre en tourisme culturel, scientifique et environnemental »

anarchique et ainsi permettre une reconstitution du biotope naturel. On est clairement dans la renaturation et une reconquête de la faune et de la flore ».

Le nouvel équipement qui pour le vice-président et maire de Port-Vendres Grégory Marty, « doit donner une nouvelle image de cette côte avec le phare comme joyau central et doit répondre à cette demande de découverte des vacanciers et des habitants des Pyrénées-Orientales. On est sur des bâtiments classés aux Monuments historiques et sur un site classé remarquable dans la loi littorale et en zone Natura 2000. Le projet mettra tout cela en valeur par le biais de la randonnée pédestre du port de Port-Vendres au site de Paulilles avec le phare pour axe. Il retracera également son histoire. On pourra découvrir son côté emblématique du patrimoine maritime faisant écho au phare de l'Espiguette situé dans le Gard ».

Julien Marion





Le phare du Cap Béar a été construit en 1905. Il devait être suffisamment en altitude pour pouvoir être visible de loin mais aussi proche de la côte pour éclairer le littoral.

Il était une fois le phare du Cap Béar

Érigé en 1905, il garde encore aujourd'hui sa configuration d'origine. Description d'un monument inscrit au patrimoine historique depuis 2012.

Le phare du Cap Béar est construit suite à une commande de 1901 du service central des phares et balises. Il doit remplacer un premier ouvrage du genre de 9 mètres bâti dans la première moitié du XIXe siècle mais jugé peu performant et difficile à entretenir. En 1905, le feu est allumé, puis en juin 1906 l'ensemble des travaux sont achevés. Le site a donc répondu dès l'origine à une volonté de composition hiérarchisée du phare sur son promontoire, d'un talus abritant une place centrale entourée de bâtiments annexes.

Cette situation permet au phare, qui atteint dorénavant 27 mètres de haut, d'être suffisamment en altitude pour pouvoir être visible de loin mais suffisamment proche de la fin du cap pour éclairer les con-



Le phare a été érigé en 1905 et conserve aujourd'hui sa configuration d'origine.

« Suffisamment en altitude pour pouvoir être visible de loin mais suffisamment proche de la fin du cap pour éclairer les contours du littoral »

tours du littoral. Il se trouve au sud de Port-Vendres sur un cap de massif schisteux se jetant dans la Méditerranée.

Une fois la porte franchie l'intérieur est occupé par un escalier hélicoïdal à vide central et marches en marbre. Le garde-corps, à barreaux de fonte et lisse en cuivre, est fixé sur le côté des

marches par une rondelle de cuivre. Il semblerait que la lisse en cuivre ait pu servir de paratonnerre. Le sol du rez-de-chaussée est en Terrazzo, avec incrustation de mosaïque formant une frise

de grec périphérique, une étoile centrale et l'inscription de la date de réalisation du phare. La forme quadrangulaire extérieure du plan contient un espace cylindrique intérieur, les élévations sont habillées de carreaux d'opaline bleu-vert. Les ouvertures comportent des ébrasements en granit soulignés par des chambrantes en bois, les châssis vitrés des ouvertures sont en bois, à grands carreaux, et sont dotés de volet intérieur. L'escalier débouche sur une salle cylindrique habillée de plaquage bois vernissés sur les murs et le plafond et d'un palier en parquet bois à compartiments. Le garde-corps du palier est un simple barreaudage en bois. Un escalier réalisé dans le même matériau et sans contremarche permet l'accès au

niveau bas de la lanterne. L'intérieur de ce dernier niveau est divisé en deux étages, celui du mécanisme de la lentille et de l'accès à la terrasse du phare et le niveau de la lentille de Fresnel. Une porte acier cintrée permet l'accès à la terrasse. Le niveau supérieur est très largement occupé par la lentille de Fresnel, une simple coursive en tôle permet de faire le tour. La troisième partie correspond au dôme en acier peint, celui-ci est posé sur une corniche circulaire avec des têtes de lion en fonte. Une boule couronne la couverture. En contrebas, on retrouve le local technique, l'entrepôt (construit dans les années 50), le bâtiment central ainsi que le site du radiophare et le logement des ingénieurs.

Julien Marion



Vue de l'intérieur du phare depuis l'entrée où on aperçoit l'escalier et les parures en carreaux d'opaline.



Vue depuis la lanterne à 27 mètres de hauteur. On aperçoit ici le dispositif de la lentille de Fresnel.



Le site offre une vue imprenable sur l'anse Sainte-Catherine et sur la baie de Paupilles au sud du phare.